

« Massacre du 7 Octobre 2023 : la loi du Talion...

écrit par Jose Castano | 13 mai 2025





Gan Hadarom, Israël, 8 octobre 2023. Les familles de deux victimes de l'attaque du Hamas, tuées la veille, enterrent leurs proches.

© Paul Hansen.

Les légendes, froidement, indiquent les dates et les lieux. Les témoignages racontent l'horreur, la violence, les scènes de massacre, d'exécution, d'enlèvement d'enfant... ces "choses vues" qui depuis Victor Hugo sont à l'origine du journalisme de terrain. Suivent les articles ou les chroniques qui décrivent et mettent en perspective les images [comme l'a fait Dimitri Beck [sur TSF Jazz](#) cette semaine]. Enfin, les réactions

et les commentaires qui parfois hésitent, dérapent sur les mots, faute d'en maîtriser le sens, ou se refusent à en prononcer certains. De quels mots s'agit-il?

Ce jour-là, en Israël, **le viol s'est transformé en arme de guerre, comme dans d'autres conflits**, raconte Ruth Halperin-Kaddari, membre de la commission parlementaire sur les crimes commis contre les femmes le 7 octobre. « *Utiliser le corps des femmes a une longue histoire. C'est spécifiquement employé pour humilier : le corps de la femme devient le symbole du corps de la nation.* » Des faits qui sont susceptibles de relever des crimes de guerre : dans le statut de Rome de 1998 (qui institue la CPI, Cour pénale internationale), la définition de ces derniers incluent le viol.

Il existe aujourd'hui de très rares survivantes, traumatisées, qui ont à peine commencé à témoigner devant la police. Une enquête qui s'annonce délicate. **Elle pourrait prendre des mois, voire des années.**

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/viols-mutilations-la-police-israelienne-enquete-sur-plusieurs-cas-de-violences-sexuelles-le-7-octobre-3634710>

Video du massacre du 7 octobre 2023 ci-dessous. Attention âmes sensibles s'abstenir..

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2025/05/massacre-du-7-octobre-2023.mp4>

« Qui aime trop l'humanité en général est en grande partie incapable d'aimer l'homme en particulier. Qui plaint trop le malfaiteur est fort souvent incapable de plaindre la victime » Dostoïevski « La légende du Grand Inquisiteur »

Cette vidéo qui reflète l'horreur et le tourment endurés par ces innocents est le cruel témoignage de la barbarie islamiste que rien, aucune loi, aucune cause,

aucune souffrance, ne saurait justifier. Se confondre en plaintes, jérémiades et lamentations envers le peuple gazaoui tout en vilipendant Israël pour la « *brutalité* » et « *l'inhumanité* » de sa réplique est effarent.

Les images de ces jeunes Israéliens aux visages défigurés par la terreur ont été désormais reléguées au second plan supplantées par d'autres clichés – savamment distillés par les médias- représentant la « *misère quotidienne des Gazaouis* » dans un amoncellement de ruines : « *La riposte d'Israël a rapidement dépassé la légitime défense pour prendre la forme d'une vengeance sans limite détruisant Gaza et massacrant sa population* » écrivait Jérôme Fenoglio dans « *Le Monde* ».

Si l'on ne peut approuver tout à fait l'ampleur des représailles qui ont entraîné la mort de milliers de Gazaouis sous les bombardements, on peut, tout au moins, essayer de les comprendre. Les visions apocalyptiques de l'assaut lancé par le Hamas aux abords de l'enclave de Gaza, le 7 octobre 2023, nous glacent d'effroi et en rappellent d'autres -identiques- quand, durant la guerre d'Algérie, les tueurs du FLN se repaissaient avec plaisir de leurs « *exploits* » sadiques : visages lacérés où les yeux manquaient, nez et lèvres tranchés, gorges béantes, corps mutilés, alignements de femmes violées et d'enfants éventrés, la tête fracassée, le sexe tailladé. Cette barbarie similaire en terre israélienne causa la mort de 1200 innocents et en blessa 4850 autres. De surcroît, sur les 251 otages enlevés par le Hamas, 111 ont été libérés lors de négociations, d'autres ont été tués. Combien en reste-t-il de vivants aujourd'hui ? Nul ne le sait !

« *Les tortionnaires se ressemblent... Ils appartiennent à la sombre patrie des bourreaux et insultent d'abord à notre espèce avant de salir, au hasard des guerres, le drapeau de leurs victimes* », soutenait Pierre Moinot (de

l'Académie française).

Dès lors, Israël (dont on ne dénoncera jamais assez lors de cette attaque l'inertie coupable de ses dirigeants, de son armée et de ses services de renseignements), confronté à l'un des plus graves périls de son existence, ne s'embarrassa guère de préjugés pour prendre les mesures appropriées afin d'assurer sa sécurité et répliquer à ce pogrom décrit comme le plus sanglant de son histoire et le plus meurtrier pour les Juifs depuis la Shoah. À partir de ce moment-là, il ne faisait aucun doute que la riposte de l'État hébreu serait impitoyable et la « règle de droit », **Œil pour œil**, présente dans le « Code de l'Alliance (1) », appliquée sans pitié : « [...] Mais si malheur arrive, tu paieras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure »... règle qui se démarque de celle du christianisme : « Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent. Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas riposter au méchant ; mais si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui encore l'autre » (Mt5,38-39).

Pour comprendre la réaction « brutale » d'Israël, il faut replacer dans leur contexte d'origine les récits bibliques de conception différente de ceux du christianisme. Ainsi, on découvre que **la loi du talion (2)** qui se fonde sur un principe juridique « *Rendre à la mesure du préjudice que j'ai subi* », est une mesure nécessaire dans un climat de vengeance où celui qui a subi un tort se venge n'importe comment sur son agresseur. Pas facile de faire admettre cela à nos sociétés occidentales vieillissantes !...

Depuis sa création, l'état hébreu s'est toujours conformé à cette loi. De surcroît, n'ayant cure des condamnations de l'ONU, de la bien-pensance adepte de la

tartuferie des « *droits de l'homme* », des cris d'orfraie de journalistes en mal de copie et d'hommes politiques corrompus, partisans d'un clientélisme abject, il a fait sienne cette devise de Léon Trotski : « *Celui qui s'incline devant des règles établies par l'ennemi ne vaincra jamais* ». C'est de cette notion que dépend sa survie.

Ceux dont la mémoire demeure vivace disent que la conscience se révolte au spectacle de certains crimes. Hier, le FLN ; aujourd'hui, l'État Islamique et ses séides, Hezbollah et Hamas... De nouveau, nous sommes en présence du plus monstrueux florilège du crime qui puisse se concevoir. Les images qui représentent les milliers d'hommes égorgés, les visages mutilés au couteau, les têtes tranchées, les fillettes violées ou déchiquetées par les bombes, les femmes lapidées ou vitriolées, reculent les limites assignées à l'horreur. Cependant, ces atrocités perpétrées en Israël -répliques de tant d'autres commises en Algérie- ne révoltent pas les consciences contre les criminels mais contre ceux qui les subissent et les combattent.

Soljenitsyne a écrit : « Toute notre vie là-bas nous a appris qu'il existe un seul moyen de résister à la violence : c'est la fermeté ! »

Dans la lutte contre la subversion et le terrorisme, rien n'est plus important que l'application d'une politique de défense préventive ferme et impitoyable à l'égard des adversaires de la Nation. Celui qui sème le vent doit récolter la tempête. Israël nous montre la voie à suivre...

José CASTANO

(1) Le Code de l'Alliance, une des plus anciennes parties du livre de l'Exode, est le nom donné par les chercheurs à un ensemble de

lois qui apparaît dans le deuxième livre du *Pentateuque*. Dans la Bible, ce texte est la seconde partie du code de lois donnés à Moïse par Dieu sur le Mont Sinaï. Au sein de la Torah, ce texte de lois constitue la base des prescriptions de la loi juive.

(2) – La loi du talion, souvent résumée par l'expression « ***œil pour œil, dent pour dent*** », est un principe de justice qui stipule que la punition doit correspondre à l'infraction commise. Elle trouve ses origines dans le **Code d'Hammourabi**, datant de 1750 avant J.-C., et a été utilisée pour justifier des actes de vengeance et de justice personnelle.